# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

## région Midi-Pyrénées



## Edition Grandes Cultures

PUBLICATION PERIODIQUE

Abonnement annuel : 80 F.

Règlement à l'ordre de :

Sous-Régisseur Recettes D.D.A. Hte-Gne



Ministère de l'Agriculture

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Rue Saint-Jean - B.P. 19 - 31130 BALMA - Tél. : (61) 24.06.51


- BULLETIN N° 1 du 10 janvier 1983 -

## / C O L Z A /

Les cultures sont actuellement au stade rosette (présence de 5 à 6 feuilles en moyenne).

### GROSSE ALTISE (larves)

Les conditions climatologiques douces et humides de l'automne 1982 ont favorisé la ponte des adultes de Grosses altises dont l'infestation était particulièrement importante dans notre région (Cf. notre bulletin "Edition Grandes Cultures" n° 12 du 19 octobre 1982).

Les sondages effectués depuis la dernière décade de décembre dans les zones de production de colza indiquent la présence de larves dans la quasi-totalité des parcelles visitées.

Le seuil d'intervention de deux larves par pied en moyenne est atteint dans 30 % des situations.

> Dès réception de ce bulletin, effectuer un sondage dans vos parcelles (dénombrer les larves de 50 pieds en fendant les pétioles des feuilles les plus âgées avec un couteau).
>
> Intervenir, si le seuil de deux larves par pied en moyenne est atteint.

Utiliser une spécialité à base :

- d'oléoparathion-éthyl à 300 g de matière active à l'hectare

ou

- d'oléoparathion-méthyl à 350 g de matière active à l'hectare.

### ATTENTION

Ne pas mélanger les oléoparathions aux herbicides. Respecter un délai de trois semaines entre ces deux types de traitements.

## / C E R E A L E S /

### JAUNISSE NANISANTE DE L'ORGE

Les céréales sont actuellement au stade tallage.

Depuis le 20 décembre 1982, les populations de pucerons ont diminué.

Dans les parcelles non traitées, il n'a pas été constaté de recolonisation. Toute nouvelle intervention est inutile.

Dans les parcelles non traitées, surveiller l'activité des pucerons. Une intervention insecticide pourra encore être envisagée dès que leur présence sera NOTEE SUR 20 % DES PLANTES.


Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES". Le Directeur-Gérant : J. TOUZEAU.-

C.P.P.A.P. - N° 532 A.D.